

Métadonnées: Registres de puits

Ce tableau fournit des informations essentielles sur les données du programme.

Titre	Registres de puits
Titre alternatif	WWIS
Description	Lorsqu'un puits est construit, modifié (à l'exception des modifications mineures ou de l'installation de pompes) ou abandonné, la personne qui accomplit le travail doit faire rapport au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) en vertu du Règlement 903, Puits, pris en application de la Loi sur les ressources en eau de l'Ontario en remplissant un registre de puits. Les puits assujettis au Règlement 903 sont notamment les puits d'approvisionnement en eau, les trous d'essai visant à obtenir des renseignements sur les eaux souterraines et les puits d'exhaure. Cet ensemble de données présente les caractéristiques ponctuelles et l'information résumée sur les puits extraites du Système d'information sur les puits d'eau (SIPE). Information sur les sources de données Type de sources de données : Collecte directe sur le terrain Description de la source de données : Registres de puits transmis au MEPP accompagnés d'un croquis cartographique indiquant l'emplacement du puits. Depuis 2003, les registres de puits mentionnent les coordonnées UTM. Commentaires sur la période : Comprend les puits construits depuis 1899, mais la plupart des registres ont été reçus après les années 1940. Actuellement, le MEPP reçoit et traite chaque année de 18 900 à 30 600 registres. Objectif: La description des matériaux de la couverture ou du substratum rocheux, l'information hydrogéologique et les détails sur la construction des puits fournis dans les registres de puits peuvent être utilisés dans des enquêtes géotechniques et hydrogéologiques sur site et des études géologiques et de terrain.
Statut	Continu
Fréquence de mise à jour	Tous les trimestres
Personne-ressource	Nom : Service d'information sur les puits d'eau Téléphone : 1 888 396-9355 Courriel : wellshelpdesk@ontario.ca Organisation : Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs Rôle : Point de contact
Mots-clés	Gestion de l'eau, Aquifère, Approvisionnement en eau
Étiquettes	Eau, Terre, Aménagement du territoire, Gestion des terres, DSE
Limitations à l'utilisation	L'ensemble de données contient des inexactitudes touchant les emplacements et d'autres renseignements. Certaines de ces inexactitudes sont directement imputables à la personne qui a rempli et transmis le registre de puits. D'autres inexactitudes peuvent aussi s'ajouter à l'occasion de la saisie des données. Le contrôle de la qualité et l'amélioration des données se font de manière continue et permanente.
Contraintes juridiques	Même si la personne qui a commandé la construction ou l'abandon du puits est désignée dans le registre de puits initial, ces renseignements confidentiels ne peuvent pas être divulgués en raison des exigences de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP). Voir la Licence du gouvernement ouvert – Ontario

Limites géographiques	Ontario : à l'échelle de la province Limite à l'ouest : -95,15699 Limite à l'est : -74,30798 Limite au sud : 41,6723 Limite au nord : 56,850117
Renseignements supplémentaires	DISPONIBILITÉ DES DONNÉES : *****CARTE INTERACTIVE***** https://www.ontario.ca/fr/page/registre-de-puits
Timbre dateur	6 Octobre 2025